

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON-DOTÉ

TITRE DU FONDS NON-DOTÉ

Bourse de solidarité autochtone de la Faculté d'éducation

OBJECTIF DU FONDS

Appuyer financièrement les étudiantes et étudiants autochtones à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne;
2. fournir une preuve écrite de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;
3. être inscrite à temps plein ou à temps partiel dans un programme de premier cycle ou d'études supérieures à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa; et
4. faire preuve d'un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa.

Valeur de la bourse : 3 000 \$

Nombre de bourses : Variable

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle et cycles supérieurs

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes : 31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier; et
2. une preuve écrite de l'identité autochtone de la personne candidate, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa.

Dans l'éventualité où plusieurs candidats satisferaient aux exigences de base, le comité de sélection fixera son choix conformément aux règlements en vigueur et aux critères standard régissant l'attribution de bourses à la Faculté d'éducation au moment de la sélection.